

Conditions générales de vente A2M serrurerie

Siège : 19 rue Hecquet 80000 AMIENS
Téléphone : 07.64.43.77.36
Adresse mail: contact@a2mserrurerie.com
Site web : www.a2mserrurerie.com
SIRET : 80280647100032

Champ d'application

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à l'entreprise A2M serrurerie et à ses clients dans le cadre de la réalisation des prestations suivantes :

- Ouverture de porte
- Entretien, remplacement, installation de serrures, cylindres, verrous etc.
- Pose de cornières anti-pince, ferme-portes, microviseurs, entrebâilleurs
- Ou tout autre prestation entrant dans le champ d'application du code APE 4332B « Travaux de menuiserie métallique et serrurerie ».

Toute prestation accomplie par l'entreprise A2M serrurerie implique que le client ait pris connaissance des présentes conditions générales de vente et qu'il y adhère sans réserve. Ces conditions générales prévalent sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Le client renonce ainsi à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

Tarifs

Les prestations font l'objet d'une facturation au forfait et/ou au temps passé et les devis établis au cas par cas selon la situation.

Les tarifs des prestations, tels que détaillés sur les devis et factures, sont indiqués en euros et TTC (TVA non applicable, art. 293 B du CGI).

D'éventuelles remises pourront être octroyées en fonction de chaque situation. Elles seront formulées expressément sur le devis.

Validité de l'offre

La durée de validité d'un devis est de 30 jours à compter de sa date d'émission. Tout devis accepté et signé par un client vaut contrat et est dû, y compris en cas d'annulation par le client avant l'exécution des travaux.

Un devis ne saurait être maintenu en l'état en cas de modification des conditions de réalisation, par exemple: affaissement de la menuiserie, effraction, dégradation, humidité... Il pourra faire l'objet d'une mise à jour le cas échéant.

Si pendant le délai entre la validation du devis et la réalisation de la prestation, tout ou partie du matériel proposé devait être inaccessible pour diverses raisons (rupture de stock, arrêt de fabrication etc.), il serait proposé des produits équivalents en termes de qualité et de besoin en accord avec le client.

Accompte

Pour tout devis dont le montant total des fournitures dépasse 200€, le paiement d'un acompte de 30% du montant total TTC du devis pourra être demandé au client dès l'acceptation du devis. A2M se réserve le droit de suspendre la réalisation des travaux en l'absence de versement de l'acompte par le client.

Délai de rétractation

Le client peut se rétracter du contrat, et ce sans justification, dans un délai de 14 jours. En cas de prestation nécessitant l'achat préalable de matériel par A2M serrurerie, ce matériel ne sera commandé qu'au terme du délai de rétractation.

Le client peut renoncer au délai de rétractation en le formulant expressément et en le signant sur le devis.

Toute rétractation formulée dans le délai imparti donne lieu au remboursement au client de l'acompte éventuellement perçu par A2M serrurerie.

Les ouvertures de portes, dépannages, réparations ou remplacements de matériels devant être réalisés en urgence n'entrent pas dans le cadre d'une possible rétractation.

Conditions et modalités de règlement

Les prestations sont facturées dès l'achèvement de leur réalisation.

Sauf accord différent figurant sur le devis, le paiement des travaux sera dû lors de la présentation de la facture.

Le règlement peut s'effectuer par carte bancaire, par virement ou en espèces.

Pénalités de retard

Tout retard de paiement sera sanctionné par l'application de pénalités de retard d'un montant de 40 € (Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, code du commerce) suivant la date de facturation.

Les pénalités de retard sont exigibles dès que la date de règlement est dépassée, sans qu'un rappel soit nécessaire (article L 441-6 du code du commerce).

Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après la date d'échéance.
Ces conditions s'appliquent sauf en cas d'accord différent établi sur le devis

Garantie

Les articles et leur pose sont garantis 2 ans pièces et main d'œuvre. Certains matériels disposent de garanties plus longues pour lesquelles le fabricant doit être contacté directement par le client. L. 217-4 à L.217-13 et dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du code civil ainsi que, le cas échéant, de la garantie commerciale et du service après-vente des articles L. 217-15 et L. 217-17

Délais d'intervention

A2M serrurerie s'engage à effectuer les travaux dans un délai de 30 jours à compter de la date de signature du devis, sous réserve de disponibilité des fournitures nécessaires et sauf cas de force majeure.

Force majeure

La responsabilité de l'entreprise A2M serrurerie ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution, ou le retard dans l'exécution, de la prestation commandée découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du code civil.

Conservation du matériel démonté

Le client a la possibilité de conserver tout matériel démonté, ou peut y renoncer expressément en le notifiant sur le devis. L'enlèvement du matériel est gratuit sauf en cas de matières polluantes ou dangereuses, auquel cas le client devra en être informé avant la signature du devis.

RGPD

Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par A2M serrurerie. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Réclamation – médiation

Les présentes conditions générales et les opérations qui en découlent au titre du contrat conclu avec le client sont régies par et soumises au droit français.

Pour résoudre à l'amiable tout litige survenu lors de l'exécution des travaux, le client a la possibilité d'utiliser un mode de règlement amiable, si besoin via une médiation. En cas de réclamation, le Client peut s'adresser à l'artisan par e-mail ou par téléphone (contact@a2mserrurerie.com ou 0764437736)

En cas de non règlement de la réclamation, le client particulier peut recourir à une médiation conventionnelle auprès du Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice (CM2C) en remplissant le formulaire de demande de médiation ici :

<https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Assurance

Les activités d'A2M serrurerie sont couvertes via la Garantie décennale et la Responsabilité civile professionnelle par GAN assurances, 60 rue André Chenier à Amiens, numéro de contrat 316360402000.